

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0021720.2025.004		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS LA VIEILLE MULE Adresse Quartier Labry, 25 A Chemin des Ramières 26160 Le Poët-Laval Pays France Code ISO FR		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.			
	I.7 Date, lieu Date 18 novembre 2025 09:50:07 +01 (Europe/Brussels) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		I.8 Validité Certificat valable du 20/03/2025 au 31/03/2027	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bières: Bière Black Mule	Biologique
	Bières: Bière Harvest Ale "La mule en cueillette"	Biologique
	Bières: Bière La Baie des Mules	Biologique
	Bières: Bière La Mule Sauvage	Biologique
	Bières: Bière La Mule d'ici bas	Biologique
	Bières: Bière La Mule du Poète	Biologique
	Bières: Bière La Sobriété de la Mule	Biologique
	Bières: Bière Lager	Biologique
	Bières: Bière Spéciale (la Mule tombée du ciel)	Biologique
	Bières: Bière Zamulette triple aux agrumes	Biologique
	Bières: Bière ambrée (La Vieille Mule)	Biologique
	Bières: Bière black IPA	Biologique
	Bières: Bière blanche	Biologique
	Bières: Bière blonde (La Mulette)	Biologique
	Bières: Bière blonde IPA (Hop Hop Hop)	Biologique
	Bières: Bière d'hiver (La Mule sur la Comète)	Biologique
	Bières: Bière double IPA (La Mule voit double)	Biologique
	Bières: Bière vieillie en barrique	Biologique
	Bières: Gose25	Biologique
	Bières: Harvest Ale 2 Mule en Cueillette 2	Biologique
	Bières: La bière de mon Jules	Biologique
	Bières: NEPARC	Biologique
	Bières: Porter	Biologique
	Bières: SOUR PEACH	Biologique
	Boissons aromatisées: HOP TEA MATCHA	Biologique
	Boissons aromatisées: HOP WATER AU MOUT DE BIERE	Biologique
	Boissons aromatisées: Hop water eau pétillante houlonnée	Biologique
	Boissons aromatisées: Limonade	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Houblon	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		